



Nancy, le 27 MARS 2017

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 24 février 2017 vous confirmez auprès de la Ville de Nancy votre opposition au projet de cession de l'ancienne école de Fontenoy malgré les garanties que nous avons pu vous apporter quant à la préservation des éléments patrimoniaux remarquables de ce bâtiment et plus particulièrement de sa façade, au maintien d'un jardin partagé au profit de la MJC et à la place des artistes en résidence sur ce site et dans le quartier.

Malgré ces réponses vous nous faites part de votre opposition de principe et n'entendez pas la problématique démographique à laquelle le quartier Nord Est de Nancy est aujourd'hui confronté et dont l'impact se mesure d'ores et déjà, notamment sur les effectifs de l'école publique du secteur. Pour autant, la Ville de Nancy ne se résout pas à laisser les questions de logement sans solution et la déprise démographique sans réaction.

L'ancienne école de Fontenoy, dont la mise à disposition à la MJC des Trois-Maisons s'est effectuée dans le cadre d'une friche culturelle, sera donc cédée dans la perspective de la réalisation d'un programme immobilier mixte qui mêlera habitat collectif et espaces d'activités. C'est le sens que nous donnerons à l'appel à projet que nous lancerons prochainement avec la Métropole du Grand Nancy, propriétaire d'une partie des terrains situés à l'arrière de la MJC des Trois-Maisons. Ces cessions seront organisées de manière coordonnée permettant aux candidats de proposer un projet cohérent à l'échelle de l'ilot et plus largement du quartier. Le cahier des charges en cours de préparation imposera aux candidats d'établir un projet respectant la réglementation actuelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU), cela conduira à une urbanisation très maîtrisée et à la préservation totale du cœur d'ilot répertorié en « espace vert protégé » par le PLU.

S'agissant de l'extension de la MJC des Trois-Maisons, dont le projet reprend pour l'heure les espaces consacrés aux activités socio-éducatives et de loisirs aujourd'hui établies dans l'ancienne école en les mettant aux normes, nous vous confirmons que nous sommes disposés à le faire évoluer, dans le cadre d'un dialogue avec la MJC, et dans le respect de son projet associatif soutenu par la Ville de Nancy au titre de sa politique publique « Jeunesse ».

.../...

Nous vous précisons par ailleurs que contrairement à ce que vous affirmez, le dojo initialement envisagé n'a aucunement vocation à remplacer l'actuel dojo de Nancy Thermal appelé à disparaître dans le cadre du projet « Grand Nancy Thermal ». En effet, le nouveau dojo fédéral sera construit, comme cela vous a été précisé, sur le site de l'actuel gymnase du Placieux. Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget primitif 2017 de la commune et également programmés au budget 2018, pour une livraison en septembre 2018.

Dans le cadre de ce dialogue, nous avons bien noté la volonté de la MJC de privilégier la réalisation de salles multi-activités qui pourront particulièrement bénéficier aux arts du cirque.

La définition du programme architectural et ses nécessaires amendements feront donc l'objet d'un dialogue approfondi avec la MJC, ainsi que vous l'appelez de vos vœux.

Nous restons à votre disposition pour évoquer ce projet,

Et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Emmanuelle
EUVRARD-PEUREUX



Conseillère municipale
déléguee à la
Jeunesse et aux
Associations Sportives

Valérie DURIN



Adjointe au Maire
déléguee au territoire
de Nancy Est

Patrick BAUDOT



Adjoint au Maire
délégue à la
Jeunesse,
aux Sports et à la
Vie Associative

Laurent HÉNART



Maire de Nancy
Ancien Ministre

Mesdames et Messieurs les Membres
du Collectif « Nos 3 Maisons »
NANCY

Copies à Françoise RETOURNARD, Présidente de la Maison des Jeunes et de la Culture des Trois-Maisons et Catherine GYARMATY, Présidente de l'Union locale des MJC de Nancy